



Féchy, le 20 septembre 2020

CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY

**RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC**

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 4/2020 RELATIF AU  
CREDIT D'ETUDE POUR L'AGRANDISSEMENT DU COLLEGE DE LA PRA – PHASE II

Au Conseil Général de Féchy,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission ad hoc, composée de M. Pascal BONNABRY, président et rapporteur, Mme Christiane AGUET, Mme Laurence SACHOT, M. Willy KURSNER, M. Bastien SUARDET, membres et M. Frédéric BAUMGARTNER, suppléant, s'est réunie le lundi 14 septembre 2020, afin d'étudier le préavis municipal n°4/2020 relatif au crédit d'étude pour l'agrandissement du collège de la Pra – Phase II. Mme Ziba SALANGROS, suppléante, était excusée.

M. Andreas MEYER, syndic et Mmes Francine DUPUIS et Rachel AUBERT, municipales, étaient présents pour nous donner des informations et répondre aux questions des membres de la commission. Nous les remercions pour leur disponibilité.

Le projet d'agrandissement du collège de la Pra résulte d'une analyse approfondie des besoins de notre région pour les années futures, qui prend en compte l'évolution démographique, ainsi qu'une volonté de regrouper les élèves par cycles d'apprentissage, ceux des années 1P à 4P étant destinés à être accueillis à Féchy. Il est très positif de constater que cette étude a conduit à vouloir renforcer le pôle scolaire de notre commune, alors que celui-ci aurait pu disparaître dans certains scénarios évoqués. Le projet proposé correspond à une extension qui avait déjà été imaginée au moment de la construction du collège actuel. La commission est unanime pour soutenir le principe de cet agrandissement avec les infrastructures proposées dans le préavis.

Lors de l'analyse du 1<sup>er</sup> préavis sur le sujet, soumis au conseil général du 10 décembre 2019, la commission avait proposé de refuser l'octroi du crédit d'étude, en raison de l'absence d'une réflexion suffisante sur les aspects de mobilité. La municipalité avait alors amendé son préavis et obtenu un crédit de CHF 150'000.- pour la réalisation d'une étude approfondie sur la mobilité. Le résultat de cette analyse conduite par le bureau Transitec a été présenté le 30 juin 2020 aux membres de la commission et a été mis à disposition de tous les citoyens du village. La période écoulée a

également permis d'affiner quelques aspects architecturaux du projet, notamment l'implantation de l'UAPE et la configuration de la salle de gymnastique, afin que ces infrastructures répondent au mieux aux besoins des futurs utilisateurs.

Les deux risques qui avaient été soulevés lors de l'analyse du premier préavis ont été réévalués par la commission.

Aucun élément nouveau n'a été apporté à la question de l'absence de garantie par l'ASSAGIE de l'utilisation du collège sur le long terme. L'investissement financier de la commune étant prévu sur une durée de 30 ans, il aurait été souhaitable qu'une garantie d'utilisation sur cette durée puisse être apportée. S'il paraît peu probable aujourd'hui qu'un abandon du site soit possible, nous ne pouvons pas présager des évolutions de l'organisation scolaire qui auront lieu sur une période aussi longue que 30 ans. La commission estime que ce risque peut être pris de manière raisonnable. Un financement directement par l'ASSAGIE aurait pour conséquence une perte de contrôle sur le projet qui serait pire que le risque consenti en acceptant un financement par la commune. Cependant, nous encourageons la municipalité à poursuivre les discussions avec l'ASSAGIE, afin de tenter d'obtenir un engagement de leur part.

En ce qui concerne la mobilité, la commission est très satisfaite des propositions faites pour gérer les flux à proximité immédiate du site. L'organisation prévue devrait permettre une organisation fluide et sécurisée du transit des bus, des voitures et des piétons. S'agissant d'une infrastructure devant accueillir plus de 300 élèves âgés de 4 à 8 ans, il est difficile de définir avec certitude le nombre de places de parking nécessaires. La proposition qui est faite paraît raisonnable et la configuration proposée permettra d'agrandir facilement le parking si cela s'avère indispensable.

Si de bonnes solutions semblent avoir été trouvées pour la gestion de la circulation autour du collège, il n'en est pas de même pour la mobilité dans le reste du village. L'accroissement du nombre de véhicules qui circuleront dans des zones qui présentent déjà des difficultés à l'heure actuelle (ex. Féchy-Dessus, Martheray, traversée de la route de l'Etraz) est une inquiétude pour la commission. L'étude de mobilité du bureau Transitec a esquissé des pistes de solution, mais l'analyse doit être poursuivie jusqu'à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement permettant d'améliorer le trafic dans ces zones sensibles de Féchy. La commission estime qu'il est indispensable que la municipalité fasse adopter par le conseil général les préavis qui permettront d'améliorer la mobilité dans le village et ceci avant que le budget de construction du collège soit voté. Cette chronologie sera la seule à même de garantir que les conditions de circulation dans le village puissent être améliorées avant l'ouverture de la phase II du collège.

Au vu de ce qui précède, les membres de la commission ad hoc proposent à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis 04/2020 tel que présenté.

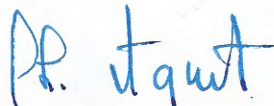
Pour la Commission ad hoc,

Le Président

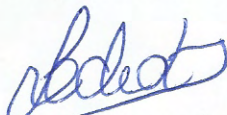


M. Pascal BONNABRY

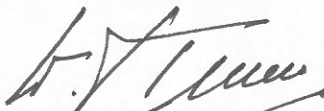
Les membres



Mme Christiane AGUET



Mme Laurence SACHOT



M. Willy KURSNER



M. Bastien SUARDET

Les suppléants



M. Frédéric BAUMGARTNER